

* * * *
- - - - -

L'an deux mil dix-sept, le 06 novembre, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 30 octobre 2017 s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard HENRY Maire.

Présents : Mme SANGUINE Claire, FAUBET Benoit, BOULET Mickaël, CLAVERIN Gilles,, Adjoints, Mmes BULLIDO Valérie, FAUBET Emilie, COLAS Sophie, DAVID Sylvie, M. DUBREUILH Yves, SICHET-CADET Yann, VIEIRA Pascal

Absents excusés : Mme SELIMBAYE Yolen pouvoir à Mr CLAVERIN Gilles,
Mme BOBINEAU Catherine pouvoir à Valérie BULLIDO
M LE CLAIRE François pouvoir à Mme Sylvie DAVID
SENAC Armelle, M. DRAIN Didier, BERTOT Sandra, CHOLET Jean-Charles.

Secrétaire de séance : Mme FAUBET Emilie

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil, aucune observation n'étant formulée celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 – 2017-98 : Avenant n° 2 travaux de restructuration de la mairie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de passer un second avenant concernant les travaux cités en objet

- avenant pour travaux complémentaires de génie civil pour le prolongement du réseau pluvial vers le fossé et l'éclairage public de la mairie par la société Dubois pour un montant HT de 7025€ soit 8430€ TTC
- avenant pour des travaux complémentaires ne pouvant être définis avant la consultation car non visible, il s'agit de travaux de sablage des fermes bois (dissimulées par le plafond) et consolidation du chevronnage lambris et auvents par l'entreprise Gasteuil pour un montant HT de 4 840,80 soit 5 808,96€ TTC

Ces avenants représentent 1,86% du marché initial,
Mr Soulé, Architecte ne prend pas d'honoraires sur les avenants.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à la majorité (13 voix pour, 2 abstentions Mme David et Mr le Claire) ces avenants et autorise Mr le Maire à les signer,

2 - 2017-99: Avenant PLU : modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis juillet 2015, la commune a engagé une révision de son PLU. Or la loi Notre venant assouplir la loi Alur en matière d'urbanisme n'est pas comprise dans cette révision, de plus considérant l'avancé du dossier il semblerait que cette révision soit applicable que dans un an alors que nous avons déjà des demandes en mairie.

Par conséquent, pour coller à la loi Notre, la commune doit engager une évolution de son règlement afin d'autoriser des extensions et des annexes en zones en A et N qui ne sont pas permises par le règlement actuel, Le Cabinet VERDI qui travaille déjà sur notre PLU propose de faire une modification simplifiée de notre PLU pour un coût de 2450€ HT soit 2940€TTC.

Mr le Maire propose au conseil de statuer, Mr SICHE-CADET, concerné par le dossier sort de la salle,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de 2940€ TTC et autorise Mr le Maire à signer le devis.

3 -2017-100: Autorisation de contractualiser un emprunt

Mr le Maire donne lecture des investissements supplémentaires au Budget 2017, initialement il été prévu au BP de faire un emprunt de 86 448€, à ce jour il faut rajouter 47 416€ nécessaire à l'équilibre du budget soit contractualiser un emprunt de 140 000€ remboursable sur 10 ans au trimestre.

Mr Le Maire donne lecture des propositions de trois banques :

Banque	Taux	Annuité
Caisse d'Epargne	1,01	14 736,56 €
Crédit Agricole	1,11	14807,36
La Banque Postale	0,88	14640,4

Après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité (13 voix pour et 2 voix contre Mme David et Mr Le Claire) :

- accepte de contractualiser un emprunt de 140 000€ au BP 2017
- décide de retenir la proposition de la Banque Postale avec un taux de 0,88%
- autorise Mr le Maire à le signer

Mr le Maire précise qu'un second emprunt sera peut-être nécessaire car d'autres charges nous arrivent comme l'aménagement du RD 18 par le Département ce qui nous oblige à envisager un aménagement des trottoirs et des plateaux surélevés. Nous devons également lancer la réfection des WC des écoles, et engager la mise en place de l'éclairage public de la mairie et du parking périscolaire.

4 – 2017-101: Décision budgétaire modificative N°3 virement de crédits pour l'année 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'adopter une décision modificative concernant la section d'investissement, afin d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2017.

Le Maire fait donc à ses collègues les propositions transcrites dans le tableau suivant :

Désignation	Débets	Crédits
INVESTISSEMENT		
D 2315	-137 000,00 €	
D 2315	-23 040,00 €	
D 204132		137 000,00€
D 2313		23040.00 €
D 2181	-5580,00€	
D 2188		5880,00€
TOTAL	165 920,00€	165 920,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions de décision modificative N°3.

5-2017-102 : Décision budgétaire modificative N°4 ouverture de crédits pour l'année 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'adopter une décision modificative concernant la section d'investissement, afin d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2017.

Le Maire fait donc à ses collègues les propositions transcrites dans le tableau suivant :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
D-2183	12 396,00 €	
D 2111	710,00 €	

D 2315	32 576,00 €	
D2188	4 200,00€	
D 2031	9 240,00€	
D 2135	5 000,00€	
D2041582	9 404,00€	
R 1323		20 330,00 €
R 13158		5 780,00 €
R-1641		47 416,00 €
TOTAL	73 526,00 €	73 526,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions de décision modificative N°4.

6 – 2017-103: SDEEG : dossier éclairage public du parking et de la façade de la Mairie

Dans le cadre des travaux de restructuration de la Mairie, le Sdeeg a élaboré un dossier pour la l'éclairage du parking derrière la mairie Coût : 15921,03€ HT soit 20 220 € TTC dont 1 114,47 de frais de maîtrise d'œuvre. De plus pour la mise en valeur de la nouvelle façade le devis est estimé à 7 894,87€HT soit 10 026€ TTC dont 552,64€ de frais de maîtrise d'œuvre.

Sur cette opération, la commune peut obtenir une subvention de 1 578,97€, le reste sera couvert par l'emprunt. Après étude du dossier et notamment des devis, le conseil municipal à l'unanimité demande au SDEEG de revoir les tarifs et le matériel car trop onéreux.

De plus les membres souhaiteraient avoir le choix des modèles et la présentation des fiches techniques.

7 – 2017-104 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Où le rapport de Mr le Maire le conseil municipal accepte à l'unanimité de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental pour les opérations suivantes :

- aménagement de la RD 18 (amendes de police)
- isolation des toilettes des écoles

dès que nous aurons connaissance des coûts estimatifs.

8-2017-105: Adoption du rapport CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

A chaque transfert de compétence d'une commune vers la Cali, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'établir les attributions de compensation,

Vu la délibération communautaire en date du 31 janvier 2017 portant sur la prise en charge par la Cali de la cotisation annuelle du SDIS, d'une valeur de 24149,61 pour 2017

La CLECT dans sa réunion du 28 septembre a réévalué les charges, qu'elle soumet au conseil municipal dans son rapport n°1, le montant recalculé de l'attribution de compensation pour Génissac est réduit à 7 676,32€.

Après en avoir délibéré : Le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport déterminant à la fois les charges et la compensation.

9- 2017-106 : Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir doit revoir les tarifs d'occupation du domaine public fixés depuis 2005 comme suit :

- droit de place : 0,15€ par m² et par jour
- redevance pour branchement électrique : 0,50€ par jour

N'ayant pas assez d'éléments pour statuer, le conseil à l'unanimité décide d'étudier la question et propose de statuer lors d'une prochaine séance

10- 2017-107 : Convention avec le Département pour les aménagements du carrefour RD121

Le Département a aménagé un carrefour giratoire sur le RD121, aujourd'hui la commune doit réaliser l'éclairage public et l'aménagement de l'îlot central, pour ce faire elle sollicite une aide financière du Département à hauteur de 15 000€ pour l'éclairage et 1 500€ pour l'aménagement de l'espace vert, via une convention avec le Département qui fixe les modalités.

Questions diverses

Point sur les dossiers

- Maraichage : 4 puits d'exploration seront réalisés semaine prochaine pour estimer les débits des 2 futurs puits. Une analyse des sols du terrain est prévue afin de savoir quand nous pourrions justifier d'un label bio,
L'achat d'une parcelle de 2600m² plantée en vigne et jouxtant le terrain de maraichage serait peut-être à prévoir pour avoir une continuité, la lisière du bois suivant servant ainsi de barrière naturelle
Mr le maire précise que le propriétaire est vendeur.
Voir pour monter un projet pédagogique avec les écoles
- Embellissement de la commune : l'achat de mobilier urbain nécessitera un budget élevé, le plus urgent serait de travailler sur les abords du foyer du bourg
- Ateliers communaux, la commande pour la sécurisation des locaux et extension de la mezzanine est lancée
- Mme CLINFF a commencé ce jour son service civique aux écoles,
Un forum emploi et formation aura lieu le 08 et 09 novembre 2017 à Libourne marché couvert
- Ecole réunion conseil d'école demain, et avec les REP le 14/11
- CAO pour ouverture plis du parking périscolaire le 13/11 à 13h15
- Mr Vieira propose à Mme David de rencontrer les jeunes à l'origine de la pétition le 11/11
- Commission restauration se réunira le 13/11 avec les RPE
- Les travaux de la mairie avancent choix du carrelage et sol de l'étage mardi prochain

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H15.